Crosne, le 05 mai 2025

Pôle Population – CCAS
Réf. : MD/AF/BC/HD/2025/n°2
Dossier suivi par [redacted]
☎ : 01 69 49 64 56
✉ : [redacted]

COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS 10 AVRIL 2025

Convocation : 10 AVRIL 2025
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration : 15
Nombre de présents : 9
Procurations : 1
Nombre de votants : 10

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michaël DAMIATI, Maire, Madame Annie FONTGARNAND, Madame Dominique BIERRY, Madame Chantal LEMAITRE, Madame Isabelle GAUBIAC, Madame Hélène REY, Monsieur Achour SLIMI, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Michelle ROBIC.

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
Monsieur Mounir DEBBABI donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DANILE

ÉTAIENT ABSENTS :
Monsieur André BAZIN
Monsieur Francis FOUCAMBERT
Madame Laurent MAYDA
Madame Marie-Laure ARNAUD
Madame Martine ABITA RICHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie FONTGARNAND

ASSITEE DE L'ADMINISTRATION : Madame [redacted]

Monsieur Michaël DAMIATI, Maire, précède à l'appel nominal et constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 17h26.

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

Objet : 1. Approbation Du Budget Primitif 2025

Il est présenté aux membres du Conseil d'administration le Budget primitif du CCAS pour l'année 2025.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du CCAS. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties avec une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent prévisionnel de 2024 s'élève à 74 888,24 €. Toutefois, à ce stade, le compte de gestion du Trésor public et le compte administratif du CCAS n'étant pas totalement rapprochés, cet excédent prévisionnel sera affecté au budget 2025 lors d'une prochaine délibération.

Comme annoncé dans le ROB 2025, le budget primitif est marqué par un contexte économique avec une pression de l'inflation qui persistera, mais également avec des incertitudes liées à la situation de politique nationale et aux nouveaux efforts budgétaires attendus par les Collectivités (augmentation des taux CNRACL sur 4 ans,). Le budget primitif 2025 s'équilibre à 213 443,00 €

- Section de fonctionnement + 213 443,00 €
- Section d'investissement **Néan**t

➢ **Ventilation des dépenses**

CHAPITRES	BP 2024	BP 2025
011	98 519,18 €	100 543,00 €
012	89 567,00 €	86 540,00 €
65	8 400,00 €	15 100,00 €
6586	11 774,20 €	11 260,00 €
TOTAL	**208 260,38 €**	**213 443,00 €**

Ventilation des recettes

CHAPITRE	RECETTES 2024	RECETTES 2025
70	36 048,19 €	36 843,00 €
74	125 000,00 €	176 600,00 €
Excédent	27 451, 88 €	0 €
TOTAL	**188 500, 07 €**	**213 443,00 €**

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne et trésor principal consignée au Registre des Délibérations.

Pièces jointes : Maquette

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE AVEC 1 VOIX CONTRE

Objet : 2. Organisation d'un événement karaoké le 19 septembre 2025

L'engagement du CCAS à favoriser les actions de convivialité et de créer du lien social au bénéfice des Crosnois en proposant un évènement festif,

Le karaoké se déroulera le 19 septembre 2025 de 20h à 00h à l'Espace René FALLET sis 29 bis avenue Jean Jaurès, 91560 Crosne,

La société SAS JAMSPACE, 154 rue Cardinet, 75017 PARIS, sous SIRET N° 879 258 150, propose une animation d'un karaoké pour les Crosnois,

Cette action engendrera un coût financier de 400 € (quatre cents euros) afin de couvrir les dépenses liées à l'événement, incluant la prestation et la location de matériel, conformément au devis n°4.

L'entrée sera fixée à 5 € pour les Crosnois, 7 € pour les personnes extérieures et 2 € pour les enfants,

L'organisation du karaoké s'effectuera le 19 septembre 2025 de 20h à 00h sis 29 bis avenue Jean Jaurès, 91560 Crosne, sous la responsabilité du CCAS,

Les tarifs d'entrée à 5 € pour les Crosnois, 7 € pour les extérieurs et 2 € pour les enfants,

La présente délibération sera transmise à Madame la préfète de l'Essonne et consignée au Registre des Délibérations.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE AVEC UNE ABSTENTION

Cette délibération a été soumise sur table.

Objet : 3. Organisation D'un Thé Dansant "Si On Chantait" Pour Les Seniors Le 6 Novembre 2025

L'engagement du CCAS à offrir des moments de convivialité et de divertissement aux seniors crosnois en proposant des événements adaptés aux personnes de 65 ans et plus, favorisant ainsi le lien social et la participation active,

Un thé dansant sera lieu le 6 novembre 2025 de 14h à 18h à l'Espace René FALLET sis 29 bis avenue Jean Jaurès, 91560 Crosne,

La prestation sera assurée par la société « SUR MESURE SPECTACLES », sis 58 chemin du Murger à Jamais, 91620 LA VILLE DU BOIS, sous le N° de SIRET 534 628 383 00026, relative à un thé dansant intitulé "SI ON CHANTAIT" est destinée aux seniors de plus de 65 ans,

Cet événement engendrera un coût financier de 550 € (*cinq-cent-cinquante euros*) afin de couvrir les dépenses liées à l'événement (prestation et organisation), conformément au devis N° 2025543,

L'entrée est fixée à 3 € pour les Crosnois et 7 € pour les extérieurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE AVEC UNE ABSTENTION,

Objet : 4. Organisation d'une sortie intergénérationnelle à Cabourg le 28 juin 2025

Dans une démarche de lien social, la municipalité prévoit une sortie à l'attention des Crosnois, afin de proposer un temps de rencontre et de convivialité. La volonté est d'organiser une sortie intergénérationnelle afin de favoriser le lien social entre les générations,

Celle aura lieu le samedi 28 juin 2025, une sortie à Cabourg est proposée à 60 habitants de Crosne. Le départ aura lieu à 8h et le retour est prévu à 21h. Deux élues et un agent du CCAS accompagneront le groupe tout au long de la journée.

Le transport sera assuré par la société SAS Cars Nedroma, ZA des Guyards, 91200 Athis-Mons, conformément au devis n°339928, pour un montant de 1 890€ *(mille huit-cent quatre-vingt-dix euros),*
Il y aura une participation financière des participants est fixée à 5€ pour les adultes et 2€ pour les enfants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

Objet : 5. Questions diverses

Monsieur SLIMI indique qu'il vote contre le budget, considérant que le CCAS ne dispose pas d'une assistante sociale et ne répond pas suffisamment aux besoins sociaux de la population.

Monsieur le Maire précise que le recrutement d'une adjointe assistante sociale est en cours. Il rappelle également que la directrice du CCAS est elle-même assistante sociale, et que les administrés sont reçus. Toutefois, il souligne que la majorité des demandes concerne principalement l'accès au logement.

Madame ROBIC interroge sur la possibilité de voir s'installer des médecins sur la commune. Monsieur le Maire répond que les démarches avancent favorablement. Plusieurs échanges ont ensuite porté sur la mise à disposition d'un local municipal pour accueillir un professionnel de santé.

La séance est levée à 18h20.

Madame FONTGARNAND
Vice-Présidente du CCAS